

**Le bulletin  
d'information de la  
délégation 35**

40, rue Danton  
35700 Rennes.  
02.99.84.26.66.



**Édito**

**SOMMAIRE**

**Page 1 :**

- ◇ **Edito , sommaire, agenda**

**Pages 2 à 8 :**

- ◇ **Actualités Nationales :** à la Une « scolarisation, polyhandicap, emploi accompagné » ; brèves ;

**Page 9 :**

- ◇ **Infos nationales APF**

**Pages 10 à 12 :**

- ◇ **Infos territoriales :** Grand Angle « les transports régionaux » et « habitat regroupé » ;

**Pages 13 à 18 :**

- ◇ **Infos DD35 :**  
-Assemblée départementale du 8 octobre 2016 : compte-rendu et bilans  
- Actualités de la Délégation : Groupe Relais de Redon, groupe EPO, braderies...

**Pages 19 :**

- ◇ **Journée Découvertes :** la ferme équestre de la Michaudière ;

**Pages 20 :**

- ◇ **Infos pratiques.**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

En ce début d'année, permettez-moi tout d'abord, au nom de tous les salariés et de tous les membres du CAPFD, de vous souhaiter à toutes et à tous, adhérents et bénévoles, une très bonne année 2017.

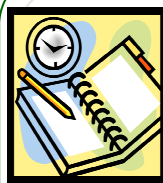
J'espère que vous avez passé de bonnes fêtes et que vous êtes prêts à défier les challenges de cette nouvelle année.

2017 est une année électorale importante : les présidentielles puis les législatives. Nous devons rester mobilisés afin de sensibiliser les candidats de toutes tendances sur la situation des personnes handicapées pour, qu'une fois élus, ils puissent s'en rappeler et œuvrer pour la défense de leurs droits et la qualité de leur vie au quotidien.

Cette année, il nous faudra également continuer à valoriser et soutenir les actions de notre Délégation et poursuivre les nombreuses activités associatives qu'elle propose. À cet égard, je veux aussi remercier très chaleureusement tous les bénévoles pour leur investissement et leur fidélité grâce auxquels nous continuons d'exister et pouvons proposer à nos adhérents tout un panel d'activités.

Un grand merci et très bonne année à tous !

Sandrine Baot,  
Représentante du Conseil APF de Département.



Ne manquez pas :

- ◆ A la Une : l'emploi accompagné (p 4)
- ◆ Grand Angle sur l'habitat regroupé (p 11 et 12)
- ◆ L'assemblée départementale du 8 octobre 2016 (p 13)

Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: <http://www.apf35.com/>

## Scolarisation des élèves handicapés : là où ça coince toujours...

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) permettent aux élèves handicapés d'être scolarisés en établissement ordinaire tout en bénéficiant d'un soutien personnel dans un dispositif adapté, aux effectifs limités.

Les ULIS sont maintenant bien implantées en école primaire ; elles accueillent chaque année dans le département 500 élèves porteurs d'un handicap.

Les ULIS des collèges et des lycées sont encore en cours de développement.

Particulièrement en lycée : pour 33 ULIS de collège, on ne compte encore que 9 ULIS de lycée.

Mais ce qui est davantage inquiétant, c'est qu'avant même d'être complètement installé, le dispositif d'accueil est déjà en train de se

gripper :

En effet, faute de places dans les Instituts Médico-Éducatifs (IME), certains jeunes sont maintenus en ULIS en dépit de l'orientation notifiée par la MDPH avec l'accord des familles ; ils se retrouvent alors en difficulté car ils ne parviennent pas à maîtriser les savoirs scolaires qu'on leur propose.

Ils sont inscrits en surnombre dans les ULIS et là où les règles de l'Éducation Nationale prévoient un maximum de 10 élèves, l'enseignant est désormais censé apporter un suivi « individuel » à une quinzaine d'élèves.

Tout le monde y perd : les élèves dont les besoins sont les plus importants ne peuvent pas bénéficier de toute l'aide qui leur est nécessaire. Les autres voient

leur chance d'inclusion en milieu ordinaire de scolarisation remise en cause faute d'un accompagnement suffisant.

Le manque de places en IME ne se fait pas sentir qu'en ULIS. Cette année en effet, 85 jeunes enfants ont été maintenus malgré leur âge en école maternelle parce qu'ils n'ont pas pu être accueillis en IME où les familles demandent leur inscription (avec l'accord de la MDPH). On sait que les budgets de l'ARS sont verrouillés ; on peut donc craindre que la situation se détériore encore davantage dans les mois qui viennent.

## Les enfants en situation de handicap exclus des activités périscolaires ?

Pour favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les activités périscolaires, le Ministère de l'Éducation Nationale a publié en mai 2016 un guide à l'intention des collectivités territoriales <http://pedt.education.gouv.fr/les-activites-periscolaires-accessibles-pour-les-enfants-en-situation-de-handicap> On y apprend notamment que l'État et la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) ont mobilisé un fonds doté de 380 millions d'euros pour la période 2013-2017. Ces crédits accompagneront financièrement les communes qui souhaitent investir pour faciliter l'accès des enfants en situation de handicap aux

accueils périscolaires.

(Circulaire CNAF n° 2015-004 du 25 février 2015) Mais la MDPH n'a plus autorité depuis septembre 2015 pour notifier la nécessité de mettre à disposition d'un AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) sur le temps périscolaire (accueil du matin, cantine, activité périscolaire). La notification est devenue une simple recommandation (« une préconisation »). Et on voit se multiplier les situations d'enfants en situation de handicap exclus des activités périscolaires : des mairies refusent de financer un accompagnement pendant ces moments-là, des écoles refusent de le mettre en œuvre malgré le financement



qu'elles ont reçu...

À terme, de l'accompagnement pendant la cantine est, lui aussi, menacé ; cette année, il est encore pris en charge par l'Inspection Académique. Jusqu'à quand ? Car c'est un temps périscolaire. Verra t-on l'année prochaine des parents devoir cesser de travailler pour reprendre leur enfant au moment du déjeuner ?

Les familles concernées doivent se manifester : l'A.P.F. (02.99.84.26.66) et le Collectif Handicap 35 (09.75.41.68.07) sont là pour les soutenir. N'hésitez pas à vous faire connaître.

## Comment évolue l'accueil des personnes handicapées ?

### Stabilité dans les établissements et augmentation dans les services.

Il existe au total près de 500 000 places pour l'accompagnement des personnes handicapées.

Le nombre de places en établissement est plutôt stable :

110 000 dans les établissements pour enfants

280 000 dans les établissements pour adultes

L'offre en revanche continue de se développer dans les services :

50 000 places dans les services d'accompagnement des enfants (en SESSAD) : + 15 % en 4 ans

50 000 dans les services pour adultes (SAVS / SAMSAH : service d'accompagnement à la vie sociale et médico-social pour adultes) : +10 % en 4 ans

L'augmentation est moins importante que dans la période précédente mais elle reste soutenue.

Les personnes porteuses d'un handicap moteur ou sensoriel sont proportionnellement davantage concernées par la prise en charge par un service que les personnes

- D'après le bulletin « études et résultats » n° 975 de septembre 2016 du ministère des affaires sociales

### Renforcement des structures polyvalentes

Traditionnellement, établissements et services sont spécialisés par type de déficience, particulièrement quand ils s'adressent à des enfants. Certaines structures cependant sont agréées sans spécification d'une déficience en particulier. Or une évolution semble se dessiner dans ce sens puisque le nombre de places non destinées à une déficience particulière a presque doublé en 4 ans : 3 000 places pour les enfants et 24 500 pour les adultes.



### Polyhandicap : la mobilisation doit continuer, c'est par centaines qu'on dénombre le manque de places !

Nous sommes toujours loin du compte, 3 ans de mobilisation des personnes en situation de polyhandicap pour demander des solutions d'accueil adapté : rendez-vous avec les élus, courriers, audience auprès de la chef de cabinet de la Ministre, saisine du défenseur des droits, organisations de manifestations publiques... Et puis, au printemps dernier une lueur d'espoir a commencé à briller quand l'Agence Régionale de Bretagne (ARS) a accepté de recevoir les familles concernées. Le directeur de l'ARS s'est alors engagé à effectuer une enquête auprès des directeurs d'établissement pour avoir une évaluation des besoins pour l'accueil des personnes polyhandicapées.

Les résultats de l'enquête dévoilés le 4 octobre 2016 sont sans appel : c'est par centaines qu'on dénombre le manque de places. En Ille et Vilaine le déficit est de 129 places pour les adultes polyhandicapés et de 54 pour les enfants

Chiffres auxquels il convient d'ajouter le nombre de personnes qui, bien qu'actuellement hébergées, sont en attente d'une place adaptée à leurs besoins : ainsi 23 jeunes adultes polyhandicapés sont maintenus, faute de place en foyer d'accueil médicalisé (FAM) dans des établissements pour enfants !

Le besoin est reconnu mais il n'y a pas de solution proposée à court ou moyen terme. Ainsi, le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine s'engage à financer 40 places en FAM si l'ARS finance la part qui lui revient. Or l'ARS n'a aucune souplesse budgétaire et dépend entièrement de financements qui pourraient être accordés par le ministère ...

Autant dire que les perspectives sont toujours aussi sombres et que les familles des personnes polyhandicapées devront continuer à se mobiliser, nous devons les épauler, pour essayer de faire bouger une situation qui pour l'heure est totalement bloquée.





## Emploi accompagné : de l'idée à la mise en œuvre

Le concept existe depuis des décennies dans de nombreux pays. Il vise à apporter un soutien aux personnes en situation de handicap pour les aider à obtenir et conserver un emploi rémunéré sur le marché du travail en s'appuyant sur les méthodes d'accompagnement centrées sur la personne. L'emploi accompagné apporte des réponses individuelles et personnalisées.

**E**ngagée dès 2011 dans la structuration d'un réseau d'acteurs pour promouvoir l'emploi accompagné en France, l'APF est membre du Collectif France pour l'emploi accompagné (CFEA) créé en 2014 qui a adhéré en 2015 au Collectif Européen EUSE, rejoignant ainsi des dizaines d'associations œuvrant depuis 20 ans sur cette problématique.

**Il est essentiel de faire connaître et reconnaître, dès à présent, auprès des autorités locales compétentes (ARS et Direccte), les besoins spécifiques d'une partie de la population accompagnée par l'APF**

### **1<sup>er</sup> Janvier 2017 entrée en application de l'emploi accompagné**

Cinq articles ont été ajoutés au code du travail ils précisent le dispositif :  
Les personnes morales gestionnaires potentielles  
Les publics éligibles  
Les activités et prestations proposées aux employeurs réseaux d'entreprises mobilisables et des moyens mobilisables  
Un référentiel national de pilotage  
Les financements mobilisables

L'emploi accompagné répond résolument à un besoin d'accompagnement personnalisé qui s'inscrit dans la durée pour des personnes qui présentent des difficultés particulières en termes d'insertion professionnelle, d'évolution professionnelle ou de maintien en emploi.

En savoir plus :  
<http://www.emploi-accompagne.fr/>

### **Premier pas breton, quel avenir ?**

La plate-forme emploi a développé depuis sa création plusieurs axes de travail (adaptation des postes de travail en entreprise, formation des professionnels à l'accueil des usagers en situation de handicap, etc.). Ce dispositif porteur des plus belles promesses ne demande qu'à se développer. Il est en particulier tout à fait en phase avec les derniers textes législatifs sur « l'emploi accompagné des personnes handicapées » ; il serait en bonne position pour répondre aux appels à projet que devrait lancer l'ARS dans les mois qui viennent. Mais d'ici là il faut que la plateforme réussisse à passer le cap des premiers mois de 2017 et pour cela obtenir des réponses positives des sponsors sollicités.

### **Projet expérimental région Bretagne**

Le plus prometteur et le plus original d'entre eux consiste à proposer aux personnes porteuses d'un handicap moteur très éloignées de l'emploi un accompagnement personnalisé qu'elles ne peuvent trouver dans aucun autre service. Les personnes accompagnées bénéficient du savoir-faire d'un conseiller d'insertion mais aussi des professionnels du SAMS (ergo, neuro-psy, etc.) et peuvent ainsi vérifier leurs possibilités d'insertion professionnelle.

Après une période de rodage, ce dispositif a trouvé sa vitesse de croisière et sur les 18 derniers mois, un accompagnement a été mis en place pour une cinquantaine de personnes. Une vingtaine d'entre eux sont toujours en cours d'accompagnement. La moitié a réalisé un stage pour vérification du projet. Une petite dizaine suit une période de formation avant de se diriger vers l'emploi. Certains ont fait évoluer leur projet : orientation vers le bénévolat pour quelques-uns, vers l'emploi protégé pour d'autres.

L'accès à l'emploi en milieu ordinaire (avec signature d'un contrat de travail) concerne pour le moment 7 personnes ; c'est un résultat positif pour ces personnes qui avaient un grand nombre de difficultés à vaincre et ceci dans un contexte où l'accès à l'emploi est particulièrement difficile pour les personnes en situation de handicap.

## POLITIQUE DU HANDICAP

### Bilan du quinquennat par l'APF

En novembre, l'APF a publié un bilan morose de l'action des

gouvernements successifs de la présidence de François Hollande. Elle relève que le chômage des travailleurs handicapés a augmenté de 65% depuis 2011, atteignant fin juin 2016 le chiffre record de 486 546, soit 21% des personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap. Elle constate également une progression du nombre de personnes handicapées employées qui s'explique par une meilleure reconnaissance de la qualité de travailleur en situation de handicap et une dynamique de recrutement et de maintien dans l'emploi développé par les entreprises. Elle déplore la mise en danger des fonds d'insertion AGEFIPH et FIPHFP (organismes d'insertion professionnelle des personnes handicapées du secteur privé et public) du fait des 204 millions d'euros ponctionnés sur trois ans alors que leurs recettes baissent, ce qui les conduit à réduire leurs aides.



### Dernier CIH du quinquennat

Le Comité Interministériel du Handicap (CIH) s'est réuni début décembre 2016. Une série de 90 décisions d'intérêt assez mineur ou de portée très limitée ont été prises mais la plupart ne pourra être mise en œuvre par l'actuel Gouvernement. Elles concernent l'éducation, l'emploi, les loisirs, la pratique sportive, le numérique, l'habitat dit inclusif, la compensation du handicap, les aidants, l'accès aux soins, etc. Aucune ne concerne les revenus et l'accessibilité. Depuis sa création le 3 septembre 2009, le CIH a été réuni 3 fois.



### Administration—Simplification, le retour !

Certaines des mesures de simplification administrative, annoncées fin octobre 2016, concerneront les personnes handicapées dès 2017, notamment l'attribution de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour une durée maximale de 20 ans et son maintien au-delà de l'âge de mise à la retraite, en cas d'invalidité irréversible de plus de 80% et le renforcement de l'égalité de traitement des bénéficiaires grâce à un guide commun à toutes les MDPH (Maison Départementale Des Personnes Handicapées).

### La Justice du XXI<sup>e</sup> siècle : Qu'est-ce qui change ?

La loi de modernisation de la justice du 21<sup>e</sup> siècle, publiée en novembre dernier, transfère aux Tribunaux de Grande Instance (TGI), et non plus à des tribunaux spécialisés, les recours à l'encontre des décisions rendues par les Commissions des Droits et de l'Autonomie des Maisons Départementales des Personnes Handicapées, ainsi que celles qui concernent l'invalidité et les accidents du travail-maladies professionnelles, ou l'admission à l'Aide Sociale. Un recours amiable préalable est désormais obligatoire. Des assesseurs représentant salariés et employeurs assisteront les magistrats des TGI. La loi institue également une action de groupe en matière de discrimination du fait du handicap (y compris les relations dans le travail et la santé), ouverte aux justiciables et aux associations déclarées depuis 5 ans au moins.



## ACCESSIBILITE

### Vers une société numérique ?

La loi pour une république numérique a été publiée début octobre 2016. Elle rappelle l'obligation d'accessibilité des sites web publics aux personnes handicapées, déjà prévue par la loi Handicap de 2005 mais jamais appliquée, et y ajoute les sites intranet et extranet, les applications mobiles, les progiciels et le mobilier urbain numérique. La nouvelle loi crée également une obligation progressive d'accessibilité (entre 2 et 5 ans) des communications téléphoniques pour les personnes sourdes, malentendantes ou privées de la parole. Enfin, cette loi instaure officiellement la nouvelle carte « mobilité-inclusion » qui, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, remplacera les carte d'invalidité, de priorité et de stationnement, ces dernières restant valables jusqu'à leur date d'expiration ou, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026.

En novembre, le gouvernement a lancé un appel à projets sur les innovations en matière d'accessibilité numérique.

### Quels sont les travaux d'accessibilité qui peuvent être réalisés par le locataire ?

Un décret publié début octobre 2016 fixe la liste de ces travaux. Ils concernent les cloisons et portes intérieures, la modification des pièces d'eau, les prises électriques ou de communications électroniques, les points d'éclairage, l'installation ou l'adaptation de systèmes de commande, d'ascenseurs ou d'appareils permettant le déplacement, l'installation ou la modification des systèmes de fermeture et d'ouverture et d'alerte. Pour ne pas être contraint de remettre les lieux

dans l'état d'origine, le locataire devra, au préalable, informer le bailleur des travaux qu'il souhaite réaliser. Le propriétaire dispose d'un délai de 4 mois pour donner son accord mais il n'est prévu aucune procédure de recours en cas de refus.



### Stationnement en copropriété : quoi de neuf ?

Un décret de fin novembre 2016 rend obligatoire, dans les immeubles d'habitation en copropriété bâtis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la création de places de stationnement adaptées louées prioritairement aux occupants handicapés, à hauteur de 5% des emplacements. De même, ces copropriétés devront prévoir de réserver et adapter aux visiteurs handicapés 5% des places de stationnement prévues pour les visiteurs.



### Transports - Votre gare sera-t-elle accessible ?

Seules, 159 gares de chemins de fer ont été considérées comme points d'arrêts prioritaires devant être mis en accessibilité. Actuellement, 357 gares bénéficient du service d'assistance « Accès Plus » proposé par la SNCF sur son réseau grandes lignes et TGV. Ce service va-t-il perdurer dans les 198 gares considérées comme non prioritaires ?

### Lobby montagnard à la manœuvre

Un amendement au projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne a été adopté en décembre dernier par le Sénat. Il exonère de nombreux hôtels (tous ceux de 20 chambres et moins) d'une mise en accessibilité. Or, en moyenne montagne, les seuls lieux d'hébergement disponibles sont souvent des hôtels de petite capacité. Cette nouvelle dérogation à l'accessibilité qui pourrait empêcher des touristes handicapés de profiter des loisirs en montagne a pourtant été adoptée par l'ensemble des membres de la commission des affaires sociales, toutes tendances politiques confondues.



## EMPLOI ET RETRAITE

### ESAT et mise à l'essai

Les périodes de mise en situation en milieu professionnel en Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) ne peuvent excéder 10 jours ouvrés non rémunérés renouvelables une fois. Elles visent à compléter ou confirmer l'évaluation faite par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou à mettre en œuvre les décisions d'orientation professionnelle prises par sa Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Les travailleurs concernés devront être accompagnés par un référent chargé de les aider, informer, guider et évaluer pendant cette période.

### Reclassement sur un plan national obligatoire.

La Cour de Cassation juge qu'une association affiliée à un réseau national doit rechercher dans l'ensemble de ce réseau la capacité de reclassement d'un salarié devenu inapte avant de le licencier. Ainsi, l'affiliation d'un groupe à Cap Emploi l'oblige à rechercher au sein de ce réseau dédié à l'emploi des travailleurs handicapés un poste adapté à son employé.

### Des concours rendus accessibles ?

La Conférence des Grandes Écoles (CGE) a publié, en novembre, 14 fiches téléchargeables d'informations sur l'accès aux concours d'entrée et autres examens. Destinées aux élèves et aux

établissements, elles détaillent les règles et formalités applicables, les adaptations nécessaires et réalisables, la majoration de temps de composition, etc. Elles précisent également les dispositions à prendre pour garantir l'anonymat de la copie.



### Une retraite pour les aidants familiaux

Deux circulaires de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) précisent les nouvelles conditions dans lesquelles les aidants familiaux d'un enfant ou d'un parent handicapé peuvent bénéficier d'une retraite à taux plein à compter de leurs 65 ans (et non plus 67 ans), quelque soit le nombre de trimestres cotisés.

### Le congé du proche aidant enfin institué

À compter du 1er janvier 2017, le congé de proche aidant pourra être demandé par les salariés du secteur privé. Il s'agit d'un congé sans solde allant jusqu'à trois mois fractionnables, renouvelable une fois, attribué au salarié pour s'occuper d'un parent ou proche sans lien de parenté, handicapé ou âgé vivant à domicile ou en établissement. L'employeur sera tenu d'accorder ce congé et de réintégrer le salarié à la fin de celui-ci. Dans le cadre de ce congé, le salarié pourra réduire son activité à temps partiel.



### Les femmes et l'emploi : une double discrimination !

Dans un rapport publié en novembre, le Défenseur des Droits relève la double discrimination subie par les femmes handicapées dont plus de la moitié sont sans emploi parce qu'elles subissent des inégalités et des discriminations combinant genre et handicap. 1% de femmes handicapées occupent un poste de cadre, contre 10% des hommes handicapés et 14% des femmes valides. Le Défenseur des Droits propose d'harmoniser la définition du handicap au sein des différentes études, de systématiser la prise en compte du sexe dans l'élaboration des statistiques et de promouvoir les modèles de réussite de femmes en situation de handicap.

## EDUCATION



### Le brevet aménagé :

Un arrêté publié fin octobre a

précisé les conditions dans lesquelles des collégiens handicapés ou disposant d'un plan d'accompagnement personnalisé peuvent bénéficier d'un aménagement des épreuves du Brevet. C'est le Recteur qui, sur proposition du médecin de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) prendra la décision de dispense totale ou partielle de certaines disciplines en fonction du handicap.

## VIE AUTONOME

### Vie autonome et logement : des crédits supplémentaires ?

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) devrait financer en 2017, pour 50 millions d'euros supplémentaires, des Services d'Aide À Domicile (SAAD) et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) afin de soutenir l'emploi d'aides humaines et l'adaptation de 20 000 logements du parc privé.



### Institutions : la désignation d'une personne de confiance.

Fin octobre, les conditions dans lesquelles une personne handicapée ou âgée placée en établissement social ou médico-social peut désigner une personne de confiance ont été définies. Celle-ci est consultée au cas où la personne intéressée rencontre des difficultés dans la connaissance et la compréhension de ses droits, l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. Le pensionnaire doit obligatoirement être informé de ce nouveau droit 8 jours au moins avant la conclusion du contrat de séjour.

## FINANCES RESSOURCES

### Récupération de l'aide sociale sur les successions

Fin octobre dernier, le Conseil Constitutionnel a validé l'exemption de récupération sur le patrimoine des personnes handicapées des sommes versées par l'aide sociale pour leur hébergement.

### Tiers-payant pour la PCH : comment ça se passe ?

En novembre, les conditions de mise en œuvre du tiers-payant pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ont été définies. Le tiers-payant s'applique pour l'achat des aides techniques et autres aides financées par la PCH (aménagement du logement et du véhicule, surcoûts liés aux transports...) à l'exception de l'aide humaine. Le paiement direct au fournisseur est subordonné à son conventionnement avec le Conseil Départemental, fi-

nanceur et payeur, et à l'accord du bénéficiaire handicapé. Le demandeur n'aura plus à avancer que la somme laissée éventuellement à sa charge par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH). Enfin, il devient possible de demander la prise en charge au titre de la PCH d'une aide technique déjà acquise, dans les 6 mois à compter de l'achat.

### Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2017 a été définitivement voté par le Parlement !

Entre autres dispositions, il reconduit l'affectation de 20 millions d'euros de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au plan national d'adaptation des logements privés, stipule qu'un rapport sur le packing (méthode de traitement de

l'autisme), de même que sur l'exil en Belgique et un sur la prise en charge hospitalière des personnes handicapées et la revalorisation des tarifs applicables. Le financement du fonctionnement des Établissements et Services d'Aide par le Travail sera désormais assuré par la Sécurité Sociale.

### 80 millions pour le Téléthon !

Organisée par l'Association Française contre les Myopathies, la 30<sup>ème</sup> édition du Téléthon a récolté 80.319.113€ de promesses de dons. Il a mobilisé de nombreux bénévoles assurant des événements d'informations sur les maladies génétiques neuro-dégénératives, des exploits sportifs et la collecte d'argent essentiellement destiné à la recherche médicale et aux malades.



**Où va l'AGEFIPH ?**

Âgée de bientôt 30 ans, l'AGEFIPH (gestionnaire des fonds d'insertion dans l'emploi dans le secteur privé des personnes handicapées) a décidé de refonder ses interventions en tenant compte des défis qui se posent à elle, en particulier :

- Un niveau de chômage des personnes handicapées toujours aussi élevé
- Une réponse aux besoins des employeurs à améliorer
- Une baisse régulière des fonds dont elle dispose

Parmi les objectifs qu'elle se donne, l'AGEFIPH entend tout d'abord sécuriser les parcours ; les réponses apportées sont actuellement trop fragmentées ; elles ne sont pas assez rapides dans leur mise en place. Ce sont les publics en cours de désinsertion professionnelle (inaptitude) qui semblent le plus souffrir de cette situation.

Le 2<sup>ème</sup> objectif concerne l'intervention auprès des entreprises. Actuellement, celle-ci est surtout mobilisée par les grandes

entreprises. Il y a donc tout un travail à faire en direction des petites entreprises. Il faut également cibler spécifiquement les entreprises où la survenue du handicap est plus fréquente. Il faut encore mettre l'accent sur des secteurs

« oubliés » comme entreprises de l'économie sociale et solidaire, les entreprises de l'insertion par l'activité économique.

Le 3<sup>ème</sup> axe de travail concerne la formation professionnelle des personnes handicapées. L'AGEFIPH consacre déjà une partie importante de ses interventions à ce domaine. Elle entend accentuer encore ses efforts en s'articulant davantage avec les Conseils Régionaux pour augmenter les possibilités d'accès aux formations de droit commun pour les personnes handicapées (par le financement des besoins de compensation).

Pour mettre en œuvre de façon concrète ces différentes orientations, l'AGEFIPH va définir de nouvelles offres d'intervention (publication prévue courant 2017)

<https://www.agefiph.fr/Actus-Publications/Fil-d-actu/La-conference-de-presse-du-jeudi-6-octobre-2016>

**INFOS NATIONALES APF**

**# 2017**  
*Agir ensemble*

**Notre constat**

Les politiques publiques menées ne répondent pas à l'urgence sociale.

**Notre ambition**

Améliorer la vie de millions de personnes qui aujourd'hui ne voient plus de perspectives de résolution à leurs problèmes.

**Notre objectif**

Inverser le « jeu » politique classique en 2017 et permettre par une mobilisation citoyenne massive de rendre incontournables nos propositions pour une société solidaire, auprès des candidats

et suivre ensuite leurs engagements post campagne.

**Notre méthode**

Une plateforme collaborative ouverte à toutes et tous qui se retrouvent dans cette démarche bien au-delà du handicap

**Nos engagements**

Mobiliser largement notre association, notre réseau d'acteurs et de partenaires associatifs pour enclencher cette dynamique

**Notre partenaire**

Le collectif national Les Jours Heureux a rejoint l'APF dans la démarche citoyenne autour de notre plateforme avec la même ambition co-construire des propositions qui seront présentées auprès des candidats à l'élection présidentielle et aux législatives de 2017. #LesJoursHeureux vont contribuer aux solutions présentées sur la plateforme.

De nouveaux thèmes, portant sur des sujets tels que

**Faites campagne pour vos idées**  
**Pour une société solidaire, ouverte à toutes et à tous**  
**Rendez-vous sur # 2017 Agir ensemble**

l'économie, l'urbanisme l'environnement ou encore la recherche sont abordés.

## Transports : la région élargit ses compétences

*A partir de 2017, les départements vont céder leurs compétences à la région en matière de transport. La région s'occupait déjà des trains régionaux et des liaisons régionales en car. Elle va maintenant reprendre l'organisation des liaisons départementales et du transport scolaire. Le CAPFR a rencontré M. Lahellec, vice président du conseil régional, chargé des transports et de la mobilité.*

### Les buts liaisons régionales et départementales

La qualité dans l'organisation des transports régionaux en train ou en autocar sont déjà une priorité pour le conseil régional. Le souci de mettre en place un réseau à grande vitesse entre Rennes et Brest ou entre Rennes et Quimper ne doit pas inciter à délaissier les dessertes locales. Avec le recul, on constate que les usagers utilisent davantage les transports collectifs quand les infrastructures et les conditions de transport s'améliorent : la Région entend donc continuer dans cette voie.

Sur l'accessibilité physique et sociale aux transports, la Région est bien consciente de ses responsabilités ; elle n'entend pas les esquiver ; au contraire puisque la mise en accessibilité est en fait profitable à tous. Les plans de mise en accessibilité sont le fruit d'une réflexion de longue date ; la région attend la validation des Ad'AP déposés en préfecture pour les mettre à exécution.

La réflexion n'est pas terminée ; ainsi on constate que les personnes en situation de handicap peuvent avoir du mal avec les autocars ; c'est pourquoi il a été mis à l'étude la possibilité de créer un dispositif d'accompagnement des personnes handicapées comparable à celui de la SNCF ; on peut imaginer

également que les abri-bus puissent être des lieux connectés à un service.

### Les transports scolaires

La Région sera l'opérateur responsable du transport scolaire à partir de la rentrée de 2017. C'est un volet extrêmement complexe à traiter ; la variété des types de délégations mise en place demande un gros travail de mise en cohérence : actuellement le montant résiduel restant à la charge des familles peut varier du simple au double selon les départements.

Les élèves en situation de handicap qui peuvent prendre les transport en commun sont concernés par ce changement de tutelle et la Région a pour objectif de mettre en accessibilité TOUS les transports scolaires.

Un cas particulier cependant : si la MDPH notifie un transport adapté pour l'élève en situation de handicap, c'est toujours le département qui aura la responsabilité de l'organiser. Les élèves qui ne peuvent pas prendre un transport ordinaire continueront donc à être marginalisés par rapport à leurs camarades.



### La concertation

Pour M. Lahellec, cette rencontre n'est pas « conclusive » ; il nous invite à rester en contact avec lui ; mais aussi à saisir les occasions de concertation de proximité (comité de ligne). Quand il y a des travaux qui nuisent à la bonne accessibilité des structures (ex de la gare de Rennes), ce n'est pas la Région qu'il faut interpellier mais le maître d'ouvrage « gares et connexions » à qui il serait intéressant que l'A.P.F. apporte son expertise. Enfin pour ce qui de l'information à proprement parler, il faut se tourner vers « BreizhGo » : c'est le portail officiel pour les transports publics dans la région ; il présente les itinéraires, les horaires et les tarifs, les réseaux partenaires et les informations pratiques. Il doit évoluer pour pouvoir répondre complètement aux questions des usagers en situation de handicap (quel transport adapté sera à ma disposition quand je serai arrivé à ma ville de destination?). Pourquoi l'APF n'envisagerait-elle pas une séquence avec le service BreizhGo ?

## Zoom sur l'Habitat regroupé de Rennes Saint-Cyr

*Ce nouveau dispositif fonctionne depuis le printemps dernier. Passé le temps de la mise en route, nous avons voulu alors voir sur place comment ça se passait. Dans l'un des bâtiments flambant neufs dans un environnement encore en chantier, se trouve le bureau de Sébastien Leguérinel, l'AMP Coordinateur de la bonne marche du dispositif.*



**L'APF s'est associée avec EPI** Bretagne pour faire émerger ce projet qui concerne autant de personnes en situation de handicap moteur que de personnes épileptiques toujours en risque d'une crise malgré le traitement médical. On imagine bien que pour parvenir à ce résultat, combien il a fallu de consultations auprès du financeur (le Conseil Départemental), de la MDPH (utilisation des heures de PCH) et du maître d'ouvrage (Néotoa).

### **Les 10 résidents sont indépendants.**

Chacun vit dans son logement pour lequel il verse un loyer et perçoit des allocations logement. Il est libre de mener la vie qu'il entend, recevoir qui il veut, etc. 7 personnes vivent dans un T2 (50 m<sup>2</sup>) et 3 dans un T3 (67 m<sup>2</sup>). L'âge des résidents va de 24 à 60 ans ; certains sont sans emploi, 3 personnes « épileptiques » travaillent en ESAT et un autre au Centre des Impôts.

### **Les résidents vivent dans un**

**environnement sécurisé.** Environ la moitié des heures de PCH de chacun des résidents est mis en commun (« mutualisée ») pour permettre la présence en continu (24 h / 24) d'un personnel d'aide et de veille.

3 auxiliaires de vie assurent la permanence de nuit (chacune assure 10 nuits par mois)

4 autres auxiliaires de vie assurent la permanence de jour, par roulement

Par ailleurs, il y a 6 autres aidants individuels qui interviennent auprès de tel ou tel résident pour assurer les besoins liés à l'entretien du logement, à l'hygiène de la personne et à

l'accompagnement pendant les repas et les sorties à l'extérieur.

Afin d'assurer une qualité et une régularité dans ces accompagnements, un « appel à projet » a été lancé auprès des différents prestataires de la place de Rennes ; c'est l'ADMR qui a été retenu ; c'est cet organisme qui emploie les 13 intervenants (tous diplômés) qui interviennent auprès des habitants des logements regroupés.

### **Des services interviennent auprès des**

**Locataires**, comme ils le font déjà auprès des personnes en situation de handicap vivant à leur domicile. Sept Locataires bénéficient d'un accompagnement du SAMS A.P.F, garantissant un accompagnement adapté aux besoins pour les RV médicaux, l'apprentissage de la vie sociale, l'aménagement du logement, un soutien administratif. D'autres bénéficient d'une prise en soins par un SSIAD, CSI IDE, Kinésithérapeute,...

**La coordination** est assurée par Sébastien Leguérinel (sous la responsabilité de la directrice du SAMS APF). Il est garant du bon fonctionnement du dispositif ; il est particulièrement vigilant sur les questions de sécurité ; il rencontre chaque résident 1h par semaine et peut ainsi jouer pleinement son rôle d'interface avec les services intervenant dans les habitats regroupés : l'ADMR, le SAMS, etc... Un budget alloué par le Conseil Départemental (40 000 € / an) sert à financer le salaire de l'AMP Coordinateur, les frais de fonctionnement et éducatif.



## Habitat regroupé (suite)

**La vie collective existe déjà.** Tout n'est pas encore installé du point de vue de la vie collective des habitats regroupés (charte des locataires en cours de finalisation, Conseil d'habitat pas encore installé). Mais une vie collective peut déjà se développer grâce au 11ème appartement dont bénéficie le dispositif : on y trouve le bureau de l'**AMP Coordinateur** mais aussi une salle de séjour où les locataires peuvent se retrouver (repas du soir des personnes épileptiques, repas à thème chaque mois). Chaque **Adulte** verse 25 € par mois pour financer la location de cet appartement supplémentaire.

### Un dispositif qui n'a pas fini de déployer.

Deux **locataires** supplémentaires viendront rejoindre le dispositif dans 18 mois quand le 3ème bâtiment prévu dans le programme sera mis à disposition de nouveaux locataires. Par ailleurs, 3 **personnes** bénéficieront en juin prochain d'un dispositif analogue sur la ville de Redon. Les APEA viendront en appui au dispositif (sécurisation, veille de nuit) et S. **Leguériel** assurera la coordination par une présence régulière.

*Par Patrick Aubry – Jean-Yves Le Houëzec*

### Pauline, locataire dans cet habitat, témoigne :

« Je me sens tout à fait bien ici. J'arrive de plus en plus à être autonome dans ce que je fais. Je me sens plus « adulte » et j'ai plus confiance en moi. J'aime dessiner et chanter. Cela me permet de chasser mes idées noires. Ici, je peux le faire, j'ai mon propre logement. Dans la journée, je cherche à être plus active. Je suis en attente d'une place en ESAT. J'essaie de tout faire pour avoir un travail. Je fais mes courses accompagnée d'un aidant, je n'ai pas encore assez confiance en moi pour les faire seule. J'essaie de travailler ce domaine avec les aidants, l'AMP coordinateur et le SAMS APF».



## Être parent en situation de handicap

En région Bretagne, un groupe « parentalité » réunit régulièrement professionnels et personnes en situation de handicap. L'objectif premier a été de soutenir les parents en situation de handicap et petit à petit les sujets de débats se sont élargis aux questions concernant plus largement la famille.

Sous forme de discussions, de groupes de parole on échange sur le suivi médical, le projet « devenir parent », etc ; parfois on se concentre sur des aspects techniques (quel matériel de puériculture est adapté à ma situation).

Si vous vous sentez concerné par cette thématique n'hésitez pas à vous faire connaître à la délégation de l'A.P.F. pour recevoir toutes les informations complémentaires dont vous auriez besoin (02 99 84 26 66).

### NUMEROS UTILES :

Des parents d'enfant en situation de handicap\* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 800 766**

Le **lundi** de 9 h à 11 h  
Le **mardi** de 9 h à 12 h  
Le **mercredi** de 20 h à 22 h  
Le **jeudi** de 14 h à 16 h  
Le **vendredi** de 18 h à 20 h

### Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 500 597**  
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 854 976**  
Écoute SEP

\* du **lundi** au **vendredi** de 13h00 à 18h00  
(gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

## Assemblée Départementale du 8 octobre 2016

**L**e samedi 8 octobre 2016, à partir de 9h30, les salariés de la Délégation et quelques bénévoles ont accueilli les 66 participants à l'Assemblée Départementale, qui s'est déroulée à Chartres-de-Bretagne, au foyer Handas. Dès 10h00, le Directeur de la Délégation, Francis Renard, et la représentante départementale, Sandrine Baot, ont ouvert l'Assemblée et remercié les adhérents et invités présents, notamment Jacky Decobert, membre du Conseil National d'Administration de l'APF. Ce dernier est intervenu à plusieurs moments au cours de la journée pour réagir lors des différents débats, commenter les rapports d'activités et présenter les chantiers en cours au niveau national : la mobilisation « #2017, Agir ensemble », la révision des textes fondamentaux, la nouvelle gouvernance...

La présence de 4 acteurs de la Délégation du Morbihan a également été très appréciée : Laurence Bataille, Chef de Projet Territorial qui, en fin d'après-midi, a expliqué le cadre de sa mission et ses axes de travail ; Stéphane Kerangouarec, Marie-Hélène Lecorvo et Mélanie Kerherve, élus au CAPFD 56



**L**a matinée a été consacrée à **la politique du handicap mise en œuvre en Ile-et-Vilaine.**

4 élus étaient présents : François André et Isabelle Le Callennec (députés et conseillers départementaux), Jean-Louis Tourenne et Dominique de Legge (sénateurs).

Les adhérents de l'APF d'Ile-et-Vilaine présents ont pu mettre à l'épreuve les politiques du handicap, menées tant sur le plan national que départemental, en abordant les sujets d'actualité qui les touchent directement, à savoir :

- La baisse des plans d'aide humaine en matière de compensation,
- Le recrutement, la formation et la précarité des emplois des services d'aide humaine,
- La pérennité du fonds départemental de compensation et le reste à charge de plus en plus important pour les personnes en situation de handicap,
- La suppression du complément de ressources de l'AAH à 60 ans et l'interrogation qui perdure : « à quand un revenu d'existence décent ? »
- Le manque de places en établissement pour les personnes polyhandicapées,
- La difficulté d'obtenir un logement adapté dans certaines communes et les craintes autour de la pérennité du financement de l'habitat regroupé,
- Le non-respect de l'obligation d'emploi par les employeurs, notamment publics, et l'augmentation, bien au-delà de la moyenne nationale, du nombre de chômeurs en

situation de handicap,  
- Le report des échéances en matière de mise en accessibilité des locaux recevant du public et l'absence de transparence au niveau départemental (pas de liste des ERP ayant déposé un Ad'ap sur le site de la préfecture)...



**T**outefois, un grand nombre d'adhérents présents ont, par la suite, exprimé leur déception face aux réactions et aux interventions des élus invités. Les réponses n'ont pas été à la hauteur de leurs attentes. Ainsi, pour le guide expérimental d'évaluation des besoins proposé par la CNSA de, le CD35 s'est porté candidat mais la COMEX n'en a pas été tenue informée. Pour la PCH, l'AAH et le fonds de compensation, les inquiétudes n'ont pas été levées. Les membres du CAPFD, réunis le 9 novembre 2016, ont décidé d'adresser un courrier aux élus présents pour leur faire part de la déception générale.

**L**a pause du repas a permis, comme à l'accoutumée, de partager un agréable moment de convivialité.

## Assemblée Départementale du 8 octobre 2016

L'après-midi a été consacrée à « **la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine en actions** ». Chaque responsable ou représentant d'un groupe ou d'une activité a dressé le bilan des actions entreprises dans l'année écoulée.

Nous avons ainsi pu entendre :

- Pour le Groupe Initiatives : Jean-Charles Ropert et Philippe Maruelle.
- Pour les Groupes Relais : Louis Le Guern pour Saint Malo / Dinard ; Patrick Morel pour Fougères / Combourg ; René Lefaix pour Chateaubourg / Retiers ; Marie-Thérèse Chopin pour Vitré et Guillaume Longuet pour Redon.
- Pour le Groupe Entraide Polio Ouest (EPO) : Monique Berlan.
- Pour les loisirs : Stéphanie Piron et Yvon Nouél pour les activités de loisirs, sportives et les ateliers ; Élisabeth Renaud (en l'absence de René Lefeuvre) pour les journées découvertes ; Francis Renard (en l'absence d'Anne de Frémont) pour le groupe amitié et Catherine Poulain pour la mise en place des cafés citoyens.

### Bilan d'activités du CAPFD

Le CAPFD qui, en septembre 2015, a remplacé le CD comprend 11 membres élus et 2 membres associés représentant les personnes ayant des difficultés d'élocution. Sa représentante et son suppléant sont Sandrine Baot et Patrick Aubry. Le CAPFD s'est réuni tous les mois sauf en décembre, juillet et août. Les principaux thèmes abordés par le CAPFD sont :

- L'accessibilité : notre positionnement contre l'ordonnance qui a retardé l'obligation d'accessibilité et nos actions comme le baromètre de l'accessibilité fin 2015 et la caravane de l'accessibilité en 2016 ;
- L'évolution des MDPH et la baisse des plans de compensation ;
- Les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) qui ont remplacé les CDCPH (Conseils Départementaux Consultatifs des Personnes Handicapées) ;



De me-  
Pour les

opérations ressources : Catherine Poulain et André Amicel.

- Pour la communication (Han'dizou et site Internet) : Brigitte Parey-Mans et Jean-Yves Le Houëzec.

La dernière partie de l'après-midi a permis d'aborder :

L'évolution et le renouvellement des commissions nationales,

Le bilan du CAPFD 35 par Sandrine Baot, Le point financier pour 2015 par Francis Renard.

Vers 17h00, Sandrine Baot, représentante départementale, et Jacky Decobert, administrateur, ont clôturé l'Assemblée en remerciant l'ensemble des salariés, acteurs et participants à cette Assemblée Départementale.

- La plate-forme emploi de l'APF et la formation de correspondants emploi sur la région ;
- L'opération Handidon ainsi que les autres opérations ressources organisées par la Délégation.

Le CAPFD a également participé à des réunions au niveau régional avec le CAPFR et les autres CAPFD de la région. Il a contribué à la réflexion nationale concernant la nouvelle gouvernance de l'association et s'est tenu régulièrement informé de l'actualité des groupes relais. N'hésitez pas à contacter l'un ou l'autre des membres du CAPFD pour leur faire part des difficultés liées à la situation de handicap que vous pouvez rencontrer ou observer dans votre environnement.





## Assemblée Départementale du 8 octobre 2016

### Rapport d'activités

#### Les opérations ressources

Catherine Poulain, Assistante Territoriale, a rappelé qu'en 2015, les nombreuses opérations ressources réalisées avaient rapporté 60 000 € (hors brioches de l'amitié). Au jour de l'assemblée départementale, le montant global des collectes pour 2016 s'élève à 37 684 € ainsi réparti :

- Braderies : ..... 26 296 €
- Braderies de livres : ..... 2 453 €
- Textiles : ..... 5 652 €
- Paprec (recyclage du papier) : ..... 1 128 €
- Cultura St Malo : ..... 370 €
- Dons ponctuels des particuliers : ..... 1 785 €

Il reste donc 22 316 € à collecter grâce aux opérations textiles, Cultura de Saint-Malo, les braderies et Handidon. Pour cette dernière opération, Catherine Poulain précise que cette année nous avons développé la collecte et la revente de livres (tickets Handidon offerts en contrepartie). Certaines entreprises et structures nous ont ouvert leurs portes pour collecter auprès de leurs salariés. Elle signale également, dans le cadre d'Handidon, notre partenariat avec une troupe de théâtre amateur « Accro'Théâtre » lors des représentations d'une pièce Moins « Place aux chaussons » fin octobre 2016.



#### Le Groupe Initiative (GI)

Le groupe compte actuellement 23 personnes dont 13 militants très actifs sur le terrain. Il se réunit, en séance plénière, une fois par mois. Ce groupe est en lien très étroit avec les Groupes Relais situés sur les secteurs éloignés de la métropole. Ses actions se répartissent sur 3 axes principaux :

Les transports : réunions régulières avec la STAR et Handistar et projet

de rencontres « transports » à l'échelon départemental ;  
Les sensibilisations scolaires : 46 interventions réalisées sur l'année scolaire 2015/2016, en écoles primaires (avec le Groupe Relais de Fougères), dans des collèges mais surtout des lycées et des classes de BTS (option sanitaire et sociale).  
L'accessibilité : visites sur le terrain pour des points d'accessibilité particuliers mais surtout, faisant suite au baromètre de l'accessibilité réalisé en 2015, le lancement de la caravane de l'accessibilité qui a déjà visité 5 communes : Combourg, Châteaubourg, Vitré, Châteaugiron (classée drapeau noir par le baromètre) et Saint-Malo. Les villes n'ayant pas le drapeau vert sont visitées en priorité.



## Assemblée Départementale du 8 octobre 2016

### Les Groupes Relais (GR)

#### GR Fougères / Tremblay

Ce GR compte une dizaine de permanents et, environ, 50 adhérents et bénévoles. L'investissement principal du groupe est la sensibilisation, essentiellement auprès des écoles primaires. L'accessibilité est leur second axe de travail grâce notamment à l'implication de ses membres dans les diverses structures locales (CCAS, CLIC...)

commissions communales d'accessibilité, opération « accéder7exister »). Projets d'interventions scolaires.

#### GR de Vitré :

Il est porté par 4 militantes actives. La mobilisation est forte autour des opérations ressources (braderies notamment) et dans le domaine de l'accessibilité avec l'appui du Groupe Initiative. La convivialité est au centre des rencontres.

#### GR de Redon :

Les « Cafés Papote » sur Redon permettent, deux fois par mois, des rencontres, débats et discussions sur des thèmes et dans des lieux variés. Le point fort de l'année a été l'organisation d'un théâtre-forum « je suis différent comme tout le monde » qui a permis des échanges de qualité entre les spectateurs et les participants.

#### GR de Saint Malo / Dinard :

Le groupe, d'une quinzaine de personnes, se réunit 2 fois par mois. Il se mobilise notamment pour « l'accessibilité pour tous » et autour des opérations ressources (Handidon, braderies, Cultura...). L'événement de cette année a été l'organisation, avec la Délégation de Loire-Atlantique, de la rando motos Saint-Nazaire/Dinard.



#### GR Châteaubourg / Re-

**tiers :** le groupe comprend 10 permanents actifs. L'axe de travail principal est l'accessibilité (caravane APF,



### Le Groupe EPO

Le groupe Entraide Polio Ouest permet, sur tout le grand ouest, d'informer, d'échanger, de lutter contre l'isolement et de créer des instants de convivialité. 2 événements ont marqué cette année : la rencontre interrégionale 2016 « poliomyélite d'hier et complications d'aujourd'hui » et la sortie conviviale Dinard / Rade de Saint-Malo.



### Le groupe Handizou et site Internet

3 points sont à souligner dans le travail de cette petite équipe laborieuse pour l'année : la régularité des mises à jour sur le site Internet qui, ainsi, devient plus attractif ; l'amélioration de la mise en page et de la présentation du bulletin trimestriel ; la sortie prochaine d'un numéro spécial consacré à la Délégation.

## Que s'est-il passé à la Délégation ?

### Actualités des Groupes

#### Groupe Relais de Redon : un planning chargé en cette rentrée 2016 !

#### Au programme : café-papote et théâtre-forum...

*Depuis plusieurs mois, Claire Barbu, stagiaire à la Délégation, consacre une grande partie de son temps au suivi du Groupe Relais de Redon, elle nous a dressé un tableau des activités du groupe en cette période de rentrée.*

### CAFÉ PAPOTE



Malgré quelques départs au cours de l'été, le groupe a continué à s'étoffer grâce, en particulier, aux nouveaux arrivants de l'APEA (Appartement de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie). Chaque « café papote » rassemble 6 ou 7 personnes qui fréquentent régulièrement ces réunions ; 4 ou 5 autres, qui ne peuvent être aussi assidues suivent les activités du groupe grâce aux comptes-rendus envoyés par Claire Barbu. L'opération « accéder7exister » qui devait avoir lieu le 14 septembre dernier a été annulée à la demande de la mairie de Redon.

Le 26 octobre, un autre événement a eu lieu : une soirée sous la forme d'un théâtre forum animé par la compagnie « Instants » et intitulé « Je suis

différent comme tout le monde ». En collaboration avec Claire et les membres du Groupe Relais, les acteurs de la compagnie ont préparé des saynètes sur l'accessibilité universelle et les transports, sur le regard porté sur les personnes en situation de handicap dès l'école, l'accès aux soins etc. L'objectif était de susciter chez les spectateurs des échanges, une réflexion et des évolutions dans la façon d'être ou d'agir. Malgré un nombre de spectateurs limité, les participants ont salué la qualité des échanges vécus au cours de cette soirée.

Patrick Aubry témoigne :

« J'ai eu l'opportunité de participer, le 26 Octobre dernier, à un Théâtre Forum organisé à l'initiative du Groupe Relais de Redon.

Ce Théâtre Forum présentait différents témoignages vécus réellement par les personnes handicapées dans leur vie au quotidien dans la ville de Redon : de l'accueil lors d'une consultation à l'hôpital aux problèmes de transport, notamment par l'absence d'accompagnement scolaire et les difficultés d'accessibilité. Ces différentes expressions ont été mises en scène par la compagnie « Instant » grâce aussi à l'accompagnement précieux de Claire dans la réalisation de ce projet.

J'ai eu beaucoup de plaisir à participer à ce théâtre forum en tant qu'acteur, dans le rôle de la personne handicapée en consultation à l'hôpital dont l'accueil n'est



pas adapté et son handicap pas pris en compte. J'ai également tenu le rôle du médecin accueillant la personne handicapée et comprenant son mal de dos, à l'écoute de sa souffrance afin de mieux adapter son traitement.

Ce théâtre-forum est, à mon avis, un très bon moyen de sensibilisation sur le handicap et de faire prendre en compte par la ville de Redon les difficultés quotidiennes d'accessibilité que rencontrent les personnes en situation de handicap dans cette commune. Une petite piqûre de rappel pour que la ville amplifie son action en ce sens, action attendue impatientement par les citoyens handicapés. »





## Que s'est-il passé à la Délégation ?

### Braderies de l'automne

Les trois dernières braderies de l'année 2016, malgré des conditions climatiques parfois inconfortables, ont généré un résultat global tout à fait satisfaisant avec un bénéfice de 3033 € dont 2250 € pour les stands livres.



### Handidon 2016 : une belle réussite pour notre délégation !

L'objectif fixé à notre département était de collecter, par la vente de tickets dons, 12 000 €. Au final, notre collecte s'élève à 21 627 €, grâce notamment à l'organisation de braderies livres spécialement dédiées à l'opération Handidon. Bravo à tous les bénévoles mobilisés sur environ 200 heures pour les opérations de tri et sur les lieux de collecte.

## Informations du Groupe Entraide Polio Ouest

### 6<sup>ème</sup> Congrès Poliomyélite 2017

**6<sup>e</sup> CONGRES  
POLIO  
MYELITE  
2017**  
JEUDI 6 AVRIL  
INSEP PARIS 12<sup>e</sup>

#### En partenariat avec l'APF

Le programme n'est pas encore arrêté mais devrait aborder le syndrome post-polio : (idées reçues, définition, explications, dédramatisation) et la douleur.

### 5<sup>ème</sup> rencontre interrégionale « Poliomyélite d'hier et Complications d'aujourd'hui »

En ce début d'année Daniel Morin et moi-même préparons la réunion annuelle du groupe E.P.O que nous vous proposerons comme habituellement au printemps. Plusieurs rendez-vous avec des professionnels de santé sont fixés en ce mois de janvier pour préparer le programme.

### Sortie Conviviale d'automne

Golfe du Morbihan 2015, Baie de Saint Malo 2016, superbes journées conviviales ! tout est possible....et pourquoi pas Brest 2017 ? Qu'en pensez-vous ?

N'hésitez pas à vous manifester pour nous faire part de vos suggestions.

*Pour nous contacter:  
Monique Berlan : 06 52 20 39 97  
Daniel Morin : 07 82 35 17 51*

## Le saviez-vous ? (en lien avec la journée découverte du 13 octobre)

Le percheron : Il en existe 2 types

le trait percheron capable de tirer de grosses charges au pas, destiné à l'agriculture, au débardage ;

le diligencier percheron, de grande taille, plus fin, destiné à l'attelage sportif ou de prestige, au trait rapide et aux utilisations de loisirs.

Ce cheval est docile et facile à manœuvrer. Tous les poulains naissent noirs. Au bout de 6 mois ils peuvent virer au gris pommelé ou rester noir. Au bout de 10 ans, les gris pommelés deviennent blancs.

Le cob : cheval trapu, de petite taille, intermédiaire entre poney, cheval de selle et cheval de trait. Il est aussi bien destiné à l'attelage qu'à être monté. Il y a plusieurs races de cob : normands, bretons, comtois et Ardennais.



### Recyclage solidaire

Ne jetez pas Han'dizou ! Déposez les exemplaires lus dans les salles d'attente de votre médecin, dentiste ou kiné... et participez ainsi à communiquer sur nos activités en plus de ce geste citoyen ! MERCI.



## • JOURNEE DECOUVERTE DU 13 OCTOBRE 2016 À LA MICHAUDIÈRE

### Des retrouvailles et cap sur la Normandie

En ce Jeudi 13 Octobre 2016, eh oui, René notre Chef, est de retour parmi nous. Quelle joie de le revoir.

Eh oui nous voilà repartis vers un nouveau département : l'Orne. Vous connaissez ? Alors si vous êtes curieux, lisez la suite....

Destination Bagnoles de l'Orne, magnifique petite station thermale à l'architecture typique des années 1900, nichée en plein cœur de la forêt d'Andaine et de ses légendes.



### Premier aperçu

En guise d'apéritif, nous découvrons un magnifique documentaire de 1943 sur le métier de charron. Pas facile de tenir la cadence pour construire roues, charrettes près du feu, suant à grosses gouttes et où tout est minuté.

Nous avons le temps, avant le repas, d'aller à la rencontre des chevaux de trait, des poneys que certains n'ont pas eu peur de caresser et nous avons même eu la chance de voir le maréchal ferrant, en manucure, enlever les fers, limer les sabots puisque le cheval sera au repos pendant les saisons automnale et hivernale. Un drôle de jardin peuplé s'ouvre devant nous

avec d'étranges œuvres d'art, d'épouvantails en habits du dimanche.

Nous aurions pu découvrir aussi l'atelier du burrelier, la sellerie, la forge mais... il est temps de passer à table ! Le déjeuner tant attendu nous est servi dans l'ancienne grange en pierre (une étable peut être). Repas très traditionnel servi par de charmantes personnes dans une ambiance chaleureuse, conviviale et où s'expriment les saveurs du terroir. Repas 3 étoiles ça va sans dire pour notre dernière sortie de 2016.

### La Michaudière en quelques mots ...

Il s'agit d'une ferme typique du bocage normand, acquise en 1984 par Jean Dinard. Les bâtiments laissés à l'abandon depuis 40 ans ont été restaurés avec des matériaux et des techniques traditionnels. En 1989, Jean Dinard a créé la « ferme du cheval de trait » afin de prouver que le spectacle équestre pouvait permettre de faire mieux connaître les perchérons, cobs et de proposer des nouveaux débouchés aux races de trait.

### Que le spectacle commence !

De la terre à la scène, le plus grand spectacle équestre de Normandie. Ce qui est sûr c'est que peu importait le temps : soleil ou pluie nous étions à l'abri sous un barnum. Mais bougre ! il ne faisait pas chaud. Jusqu'où allait l'attention de nos hôtes ? Ils ont fait

### De la Terre à la Scène

Le plus grand spectacle équestre de Normandie !



traîner un peu le repas des personnes valides afin que nous puissions nous placer pour être aux premières loges. Un GRAND MERCI à eux.

Près de 30 chevaux révèlent leur puissance et leur élégance dans des numéros surprenants. Plus d'une heure de spectacle à nous couper le souffle, une renommée internationale. Attelages à 1, 4 et 6 chevaux, dressage, postes hongroises, voltiges, même un char qui nous a fait remonter à l'époque des courses romaines qui se déroulaient dans une arène appelée « cirque ». Nous avons passé un moment unique.

### Retour

Pour clore la journée et avant que nous ne repartions, nos hôtes nous ont offert un pot de l'amitié : cidre, chocolat chaud. Et comme un au-revoir, la patronne et sa fille de 7 ans sont venues nous souhaiter un bon retour. Quelle délicatesse et quel accueil. Nous nous sentions vraiment à l'aise avec nos hôtes et faisons un peu partie de la famille.





